



20

21

22

Rapport annuel

23

24

Direction et association	
Organes	3
Ressources et services	4
Comptes et finances	5
Personnel	6

Formation, formation continue et perfectionnement	
Manque de personnel qualifié	7
Formation initiale	8
Ecole supérieure (ESD)	9
Formation continue et perfectionnement	10
Ressources et services	10

Politique et branche	
Remarques générales	11
Politique	12
Branche	14

Médias et communication	
Remarques générales	17
Médias imprimés	18
Médias électroniques	19
vitagate sa	19
Activités pour l'image et réseautage	20

Comptes annuels 2022	
Bilan au 31 décembre 2022	22
Compte de résultat	23
Tableau de flux de fonds	24

Annexe aux comptes annuels	
Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels	25

Informations concernant le bilan et le compte de résultat	
B1 Etat des investissements	26
B2 Etat des immobilisations	26
B3 Tableau des provisions	27
B4 Evolution des fonds propres	27
B5 Fortune des fonds	27

Explications concernant le compte de pertes et profits	
E1 Produit des prestations	28
E2 Autres produits	28
E3 Charges liées aux prestations	28
E4 Autres charges	28
E5 Charges de personnel	29
E6 Charges administratives	29
E7 Produits financiers	29
E8 Produits extraordinaires	29

Autres informations légales	
Nombre de collaborateurs	30
Participations directes et indirectes	30
Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail	30
Montant total des garanties constituées pour des engagements envers des tiers	30
Evénements importants survenus après la date du bilan	30

Informations complémentaires concernant vitagate sa	31
------------------------------------------------------------	----

Commission de vérification des comptes	32
-----------------------------------------------	----

Organe de révision	33
---------------------------	----

Direction et association

Organes

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués a eu lieu le 18 novembre 2022 à la Maison Farel à Bienne. Le procès-verbal a été envoyé dans les délais le 16 janvier 2023.

Au point «Elections» de l'ordre du jour, le président central en exercice, Jürg Stahl, s'est représenté pour un nouveau mandat de quatre ans comme président du comité central. Jürg Stahl a été réélu à l'unanimité et avec des remerciements pour l'excellent travail fourni jusqu'à présent.

En plus de l'élection, deux requêtes ont été traitées lors de l'assemblée des délégués:

Requête du comité central: adaptation du règlement sur la formation continue et le perfectionnement de l'ASD

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur la formation continue et le perfectionnement, l'offre de formation numérique a nettement augmenté, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. De plus, certaines personnes suivent des formations plus longues qui sont difficiles, voire impossibles à accréditer avec l'actuel règlement. En outre, le travail à temps partiel a continué à gagner en importance. De plus, les possibilités numériques permettraient maintenant de saisir de manière plus transparente et autodéclarée des prestations de formation si le système l'autorisait. Pour toutes les raisons citées, le comité central a déposé une requête à l'assemblée des délégués pour adapter le règlement. Après les réponses aux questions, les délégués ont accepté la requête à l'unanimité.

Requête de la section Suisse centrale: adaptation de vitagate.ch

La section Suisse centrale a expliqué dans sa requête qu'il y a des discussions récurrentes sur le nom de «*vitagate.ch*» par rapport à «*droguerie.ch*» depuis longtemps. Du point de vue de la section, la technique actuelle permet de reproduire tous les contenus de *vitagate.ch* sur *droguerie.ch* avec comme objectif d'obtenir une meilleure accessibilité pour les consommateurs finaux et une meilleure perception du côté de la politique. La section Suisse centrale dépose donc la requête aux délégués demandant que *droguerie.ch* devienne le nouveau domaine principal et que tous les contenus de *vitagate.ch* y soient visibles. En outre, l'ASD devrait pouvoir exploiter d'autres domaines. Le nouveau site devrait être opérationnel en octobre 2023.

Les discussions sur le sujet sont intenses. Après avoir utilisé la pause de midi pour un échange plus approfondi et concentré, la section Suisse centrale a déposé la requête finale adaptée comme suit:

1. L'ASD et vitagate sa élaborent en collaboration avec les sections des mesures visant à renforcer et rendre visible *droguerie.ch* comme domaine.
2. L'ASD et vitagate sa élaborent des possibilités concrètes pour lier de manière judicieuse au niveau du contenu *droguerie.ch* et *vitagate.ch* sans menacer *vitagate.ch*.
3. Les mesures et les possibilités sont définies durant le 1^{er} semestre 2023 par l'ASD, la section Suisse centrale et, en fonction de l'intérêt, d'autres sections et les résultats sont présentés lors de la conférence de la branche 1-2023.
4. La mise en œuvre des mesures intervient au plus tard le 31 décembre 2023.

Le président central remercie la section Suisse centrale et les délégués et souligne que le comité central soutient cette requête modifiée. En l'absence de questions ou de demandes de prise de parole, la requête modifiée de la section Suisse centrale est acceptée à l'unanimité.

Conférence de la branche

Les deux conférences de la branche se sont tenues le 22 avril et le 28 septembre comme prévu toute la journée et sous forme présentielle. Tous les participants ont à chaque fois reçu des informations écrites complètes sur la marche actuelle des affaires en français et en allemand.

Comité central

Le comité central s'est réuni six fois en séance ordinaire du comité central en présence de la direction. Cinq des séances ont eu lieu physiquement, dont une à l'Ecole supérieure de droguerie à Neuchâtel. A la fin de l'année, le comité central s'est en outre retrouvé pour un bref échange virtuel et informel.

Direction

La direction s'est réunie généralement le mardi par Zoom pour une brève séance afin de discuter et de régler les problèmes en suspens, de coordonner les affaires en cours et de prendre les décisions nécessaires. En outre, la direction a organisé plusieurs workshops durant lesquels des solutions ont été discutées et traitées pour les problèmes en suspens ou prévisibles. Elle a également discuté et élaboré les bases pour l'assemblée des délégués et préparé le budget 2023 à l'intention du comité central.

Ressources et services

Evolution des drogueries de l'ASD, état au...

1.1.2005	658 membres	1.1.2015	488 membres
1.1.2006	630 membres	1.1.2016	491 membres
1.1.2007	594 membres	1.1.2017	481 membres
1.1.2008	573 membres	1.1.2018	465 membres
1.1.2009	561 membres	1.1.2019	486 membres
1.1.2010	553 membres	1.1.2020	473 membres
1.1.2011	545 membres	1.1.2021	464 membres
1.1.2012	528 membres	1.1.2022	462 membres
1.1.2013	521 membres	1.1.2023	444 membres
1.1.2014	505 membres		

Entrées 2022

4 nouvelles ouvertures
3 nouvelles adhésions
11 reprises¹

+18 points de vente
Total

Sorties 2022

5 fermetures
3 démissions
14 remises¹
7 cessations du secteur OTC
7 faillites

-36 points de ventes
-18 points de ventes

¹ Les reprises et les remises ne correspondent pas dans l'exercice sous revue car le processus se déroule parfois sur plusieurs périodes. Exemple: remise de la droguerie – et donc cessation de l'adhésion – au 31.12 de l'exercice sous revue, reprise – et donc début de la nouvelle adhésion – au 1.1 de l'année suivante. Conséquence: dans l'exercice sous revue apparaissent les mutations de remise (-1) alors que les mutations de reprise (+1) figureront dans le rapport de l'année suivante.

Comptes et finances

Le résultat après impôts de l'exercice 2022 s'élève à 335320 francs, soit environ 228000 francs de plus que l'année précédente (106629 francs) et environ 302000 francs de plus que le montant inscrit au budget (33007 francs). L'amélioration significative par rapport à l'année précédente et au budget peut être imputée essentiellement aux facteurs suivants:

- Revenu supplémentaire dans le département Formation, formation continue et perfectionnement (forum de formation et sponsoring)
- Niveau record vers le bas du déficit de l'ESD
- Disparition de la contribution au déficit de vitagate sa

La commission de vérification des comptes et l'organe de révision ont vérifié la direction et les comptes 2022 de l'ASD et confirmé dans leurs rapports à l'assemblée des délégués que les comptes et la direction correspondaient aux prescriptions légales et statutaires (voir rapports de la commission de vérification des comptes et de l'organe de révision en annexe).

Le chiffre d'affaires dans le département Médias et communication (produit des prestations de service) se situe, avec 1766983 francs, légèrement au-dessus de celui de l'année précédente (plus 14721 francs) mais nettement au-dessus du budget (plus 124385 francs). Les dépenses correspondantes (charges de prestations de service) se sont élevées dans l'année sous revue à 818038 francs et ont pu être diminuées de 174071 francs par rapport à l'année précédente grâce à de bonnes conditions et ont pu rester 126835 francs inférieures au budget.

Avec 1846167 francs, la somme des cotisations de membre se situe durant l'année sous revue dans une fourchette normale et est légèrement supérieure à celle de l'année précédente (1841012 francs).

Les autres produits se montent en 2022 à 795909 francs (année précédente: 737747 francs) et correspondent plus ou moins au budget de 800784 francs. Le forum de formation a eu un impact positif durant l'année sous revue par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par le fait que la manifestation a pu à nouveau avoir lieu en présentiel à Neuchâtel pour la première fois depuis la pandémie.

Les autres charges se montent durant l'année sous revue à 240387 francs et sont donc inférieures de 129660 francs à l'année précédente (370047 francs) et de 196633 francs au budget (437020 francs). La principale différence par rapport à l'année précédente se situe ici dans la suppression des dépenses liées au déficit de vitagate sa de 2021 de plus de 155000 francs. La principale différence par rapport au budget se situe en revanche dans le déficit de l'ESD. Le budget prévoyait un déficit de 250000 francs, soit 155076 francs de plus que le déficit enregistré.

Les charges de personnel s'élèvent à 2415340 francs, soit environ 82704 francs de plus que l'année précédente et 50099 francs de plus que le budget. Pour les salaires et les rémunérations, l'augmentation de 53486 francs par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le fait que les changements de personnel (voir rapport annuel pages 6 et 17) ont engendré pour de courtes périodes des « doubles occupations ». L'objectif était à chaque fois d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise de manière durable et sans problème. Les charges administratives se situent dans l'année sous revue à 575610 francs et sont donc ainsi plus élevées de 100000 francs environ que celles de l'année précédente et du budget. La raison réside avant tout dans les charges informatiques qui ont engendré des coûts supplémentaires de 73000 francs (*droguerie.ch* 45000 francs, provisions DrogoBrain/eTutor 15960 francs, frais supplémentaires pour l'assistance).

Le projet informatique ayant pu être terminé au cours de l'exercice sous revue, les amortissements comprennent pour la première fois une charge annuelle complète. Les amortissements s'élèvent à 53332 francs (année précédente 37792 francs).

Personnel

Le nouveau responsable Politique et branche **Andrea Ullius** a commencé ses activités comme prévu le 1^{er} janvier 2022. Il a remplacé **Elisabeth von Grünigen** qui a été élue au comité central lors de l'assemblée des délégués 2021.

Lors du congrès des arts et métiers, Elisabeth von Grünigen, désignée par le comité central pour l'élection à la succession d'**Isabella Mosca** pour représenter l'ASD dans la chambre des arts et métiers, a été élue à l'unanimité par les délégués. L'ASD elle-même est représentée par neuf délégués au congrès des arts et métiers.

Formation, formation continue et perfectionnement

Il n'y a pas eu de changements dans l'année sous revue.

Ressources et services

Bruno Städler, responsable commercial, a quitté l'ASD au 31 octobre 2022 d'un commun accord. Son successeur est **Bruno Nikles**. Bruno Nikles est spécialiste en finances et comptabilité avec brevet fédéral et dispose d'une grande expérience acquise dans des positions comparables dans le secteur des PME. Il a grandi dans le Seeland, habite à Bienne et parle très bien le français.

Politique et branche

Le nouveau responsable Politique et branche Andrea Ullius a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2022. Jusqu'à fin 2021, Andrea Ullius faisait lui-même partie de l'équipe Politique et branche. Le poste vacant à cause de sa promotion a pu être repourvu dès le 1^{er} février 2022 par la juriste **Christa Hofmann**.

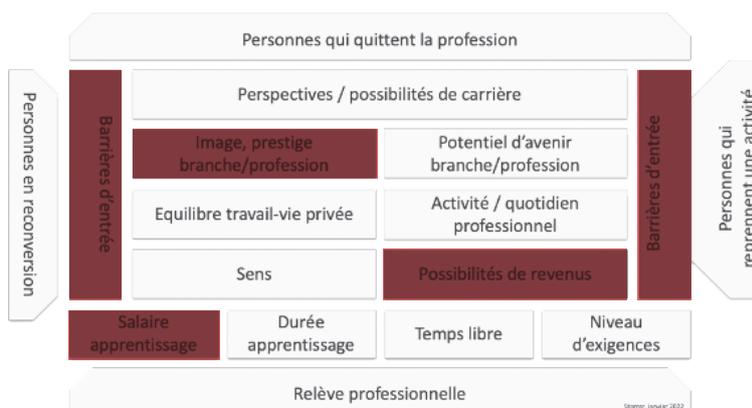
Formation, formation continue et perfectionnement

Manque de personnel qualifié

Modèle pour l'attractivité de la profession

L'ASD a élaboré un modèle pour l'attractivité de la profession qui a été discuté lors des différentes manifestations de la branche et présenté à un plus large public dans le magazine *vitamine* afin que tous les acteurs de la branche (association, entreprises, sections, groupements, écoles) définissent leurs champs d'action par rapport au modèle et puissent prendre les mesures correspondantes. C'est seulement unie et ensemble que la branche peut combattre la pénurie de personnel qualifié.

L'ASD se concentre sur les champs d'action suivants marqués en rouge au sein du modèle développé sur l'attractivité de la profession durant l'année sous revue:



Mesures concrètes pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié

Sur internet

Après le lancement de grundbildung.drogerie.ch/fr/ en tant que site d'informations professionnelles pour les jeunes et les parents et pour compléter sa présence sur yousty.ch, l'ASD a commencé une campagne sur les réseaux sociaux avec yousty qui doit durer toute l'année. L'accent est mis sur Instagram. Au centre de toute la présentation sur internet se trouve un clip vidéo sur la profession de deux minutes spécialement tourné pour l'occasion qui s'adresse directement à la relève de la profession.

Hors ligne

Par le biais de gateway.one, l'ASD est représentée avec la profession de droguiste dans les catalogues de profils professionnels très appréciés, tirés à 60 000 exemplaires pour l'année 2022 en Suisse romande et allemande. L'ASD a en outre produit durant l'année sous revue un flyer sur la profession qui peut très facilement être imprimé dans chaque droguerie et donne un aperçu général aux jeunes et aux parents. Des codes QR permettent aux lectrices et lecteurs d'accéder à des informations détaillées sur les sites grundbildung.drogerie.ch/fr/ et esd.ch.

Salons et foires

L'ASD a produit durant l'année sous revue du matériel pour les foires qui peut être utilisé par les sections ou les drogueries lors de salons, de journées d'information, de stages etc. En font partie des drapeaux, une présentation Powerpoint, des flyers, une vidéo et des possibilités de publicité pour ses propres manifestations par l'intermédiaire de yousty.ch.

En outre, l'ASD s'est engagée pour la deuxième fois dans le cadre de la Journée nationale Futur en tous genres et s'est positionnée sous réserve en vue des SwissSkills 2025.

Réinsertion professionnelle

Comme les quatre années précédentes, l'ASD a organisé avec succès le cours de réinsertion professionnelle en 2022 aussi.

Recommandations de salaires minimaux

En étroite collaboration avec les sections, l'ASD a obtenu durant l'année sous revue un relèvement des salaires minimaux des apprentis. Les recommandations salariales sont maintenant 200 francs plus élevées que celles qui valaient jusqu'alors et se montent dès le 1^{er} janvier 2023 à 700 francs en 1^{re} année d'apprentissage, à 900 francs en 2^e année, à 1100 francs en 3^e année et à 1300 francs en 4^e année.

Dans le cadre du partenariat social entre l'ASD et Employés Droguistes Suisse (ADS), les recommandations de salaires minimaux pour les droguistes CFC sont réexaminées et révisées en 2022. Le montant des salaires annuels se situera dès le 1^{er} août 2023 entre 52 000 et 58 500 francs.

Image générale de la droguerie

L'ASD a mis en œuvre différentes mesures pour soigner l'image aussi durant l'année sous revue (voir chapitre Médias et communication, activités sur le soin de l'image et la mise en réseau).

Formation initiale

Procédure de qualification (PQ) 2022

La PQ 2022 n'a pas été concernée par la pandémie et s'est déroulée dans des conditions normales. Le taux de réussite n'a pas montré d'anomalies.

Postes vacants repourvus

Après une large mise au concours par l'ASD, 17 personnes au total se sont portées candidates pour les postes libres pour les mandats suivants:

- _ membre des commissions DP&Q,
- _ direction travail pratique et
- _ collaboration travail pratique.

Les candidatures ont été examinées par une commission de recherche spécialement formée à cet effet. Tous les postes libres ont pu être repourvus par des candidates et candidats parfaitement adaptés.

Rencontre des chefs experts

Après la PQ, l'ASD s'est retrouvée avec les chefs experts de toutes les régions et a discuté de l'évaluation et des améliorations à l'intention des groupes d'auteurs.

Cours pour les experts aux examens

Durant l'année sous revue, deux cours professionnels spécifiques pour les experts aux examens ont pu être organisés. Un cours est également en planification pour la Suisse romande.

Commission de surveillance des cours interentreprises (CIE)

Le 16 septembre, les responsables des CIE de toute la Suisse se sont retrouvés par Zoom pour l'échange annuel. En raison des situations de pénuries, la commission de surveillance a décidé d'échanger de nouveau au printemps (plutôt qu'à l'automne) de l'année suivante.

Développement professionnel et qualité (DP&Q)

La commission DP&Q s'est retrouvée le 2 novembre pour son échange annuel. Laurent Bühler pour la Suisse romande (président de la section Romandie) et Nicole Blatter (Drogerie Pfleiderer à Uster (ZH)) sont nouveaux.

Connaissances techniques

Conformément à la dernière révision partielle de la formation initiale, les premiers apprenties et apprentis doivent avoir réussi leur examen de connaissances techniques durant la 3^e année d'apprentissage (donc en 2023) pour pouvoir se présenter à la PQ 2024. En octobre 2022, l'ASD a remis les informations nécessaires et les données d'accès aux écoles professionnelles.

Ecole supérieure (ESD)

Finances

La gestion conséquente des coûts a montré, au cours de l'année sous revue également, que la situation financière de l'ESD continue de s'améliorer, voire de se stabiliser. Par rapport à l'année précédente, les coûts ont augmenté d'environ 37000 francs pour atteindre 618000 francs. Parallèlement, les recettes ont augmenté grâce au nombre plus élevé d'étudiants, de sorte que le déficit de l'école s'élève à environ 75000 francs en 2022, soit une amélioration de 46000 francs par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, des fonds de sponsoring de l'industrie ont été acquis au profit de l'ESD pour un montant de 123000 francs, ce qui a permis de dégager un excédent d'environ 48000 francs.

Fonctionnement de l'école

Après la pandémie de Covid, une transition progressive vers un enseignement normal a eu lieu en 2022 et les dernières mesures d'hygiène ont été supprimées.

Les éléments suivants ont été introduits ou modifiés dans l'enseignement:

- Le travail dans le laboratoire de galénique (spécialités maison) a été étendu de deux à cinq jours au cours de l'année sous revue et a suscité un grand intérêt, les feedbacks ont été très positifs.
- Pour la première fois, des «journées avenir» ont été organisées à l'ESD. Lors de ces deux journées, des étudiants, des représentants de la branche de la droguerie et de l'industrie ont discuté des tendances actuelles, des changements et des mesures pertinentes pour continuer à avoir du succès à l'avenir.
- L'enseignement de l'alimentation et de l'écologie a été entièrement réorganisé: l'orientation pratique et les connaissances spécifiques pertinentes pour la droguerie sont désormais au centre des préoccupations. Ainsi, les cours de nutrition se concentrent sur les compléments alimentaires et les cours d'écologie sur l'éco-bilan d'une droguerie.
- Les rayons de la salle de référence pour les produits OTC, les remèdes naturels et les compléments alimentaires se sont rapidement remplis. Ces produits mis à disposition par l'industrie permettent aux étudiants d'élaborer des concepts thérapeutiques et d'établir un lien aussi étroit que possible avec la pratique.

Lors de la cérémonie de clôture du cycle de formation 2020–2022 en juin, 27 heureuses droguistes ES et 3 heureux droguistes ES ont reçu leur diplôme lors de la traditionnelle Clôture au château de Neuchâtel. En août, 34 étudiants ont commencé leurs études à l'ESD, dont huit personnes de Suisse romande. Une quarantaine de personnes ont participé à la journée d'information pour le nouveau cycle de formation 2023–2025.

Infrastructure – Fondation ESD

Afin de créer une grande salle supplémentaire dans le bâtiment Est en regroupant trois salles de classe, des études ont été lancées au cours de l'année sous revue. Les premières études sismiques se sont révélées positives.

Le jardin de plantes médicinales de l'ESD va être reconçu avec un horticulteur. Nous attendons les premiers plans début 2023. Ce jardin sera créé en collaboration avec le jardin botanique de Neuchâtel et le château de Valangin et son jardin médiéval.

Des dégâts dus à l'humidité sont apparus au rez-de-chaussée du bâtiment principal et ont été réparés. Et une climatisation a été installée dans l'étage supérieur, afin que les deux salles puissent aussi être utilisées pour les cours en été et que les nombreux produits originaux exposés dans la salle de référence ne soient pas abîmés par la chaleur jusqu'à présent très élevée.

Procédure de reconnaissance

La reconnaissance définitive du cycle de formation ES à l'ESD par le SEFRI est intervenue le 6 janvier 2022 après la révision du règlement de l'école.

Formation continue et perfectionnement

Journée de la cosmétique naturelle

La 3^e Journée de la cosmétique naturelle de l'ASD a eu lieu le 16 mars 2022 à l'Umweltarena à Spreitenbach (AG). Elle s'est tenue à nouveau sous le signe de la durabilité avec plus de 80 participants. C'est Kurt Aeschbacher qui a présenté l'exposé principal.

Forum de formation

Le forum de formation s'est déroulé avec succès en présentiel à Neuchâtel. Le nombre de participants se situe légèrement au-dessous des années précédentes, ce qui correspond à la normale pour de nombreuses manifestations après le coronavirus, selon les dires des partenaires de l'industrie.

Cours pour les suppléances

En raison de la forte demande, un troisième cours pour les suppléances a démarré de manière hybride (en présentiel et en ligne). Un cours pour les suppléances a également été organisé en français.

Règlement Formation continue et perfectionnement

Durant les années d'existence du règlement sur la formation continue et le perfectionnement, l'offre de formation numérique a nettement augmenté, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. De plus, certaines personnes suivent des formations plus longues qui sont difficiles, voire impossibles à accréditer avec l'actuel règlement. En outre, le travail à temps partiel a continué à gagner en importance. De plus, les possibilités numériques permettraient maintenant de saisir de manière plus transparente et autodéclarée des prestations de formation si le système l'autorisait. Pour toutes les raisons citées, l'ASD a complètement révisé le règlement de la formation continue et du perfectionnement existant et présenté la nouvelle version comme requête à l'assemblée des délégués via le comité central durant l'année sous revue. Les délégués ont accepté la requête à l'unanimité.

Ressources et services

Obligation d'annoncer les postes vacants

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les drogueries sont soumises à l'obligation d'annoncer les postes vacants en raison de l'appartenance de la profession de droguistes au commerce de détail. Grâce à l'intervention de l'ASD durant l'année sous revue, l'obligation d'annoncer les postes vacants tombe dès le 1^{er} janvier 2023.

Cotisations indirectes 2022

Comme chaque année, en 2022 aussi, les cotisations indirectes annuelles ont été facturées en automne. Après une petite réduction des cotisations indirectes en 2021 par rapport à l'année précédente, elles ont légèrement augmenté de 2,55 % par rapport à 2021 en raison du recul du nombre de membres.

Nouvelle loi sur la protection des données

La nouvelle loi sur la protection des données entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Elle s'applique naturellement aussi aux drogueries. Il est prévu de mettre à disposition des membres de l'ASD au printemps 2023 des instructions concrètes pour mettre en œuvre les mesures nécessaires de protection des données, l'ASD pouvant profiter du savoir-faire de l'Union suisse des arts et métiers.

Politique et branche

Remarques générales

Stratégie et priorités

La stratégie adoptée en 2015 n'a pas subi de modifications en 2022. Les priorités fixées par le comité central ont été poursuivies durant l'année sous revue. Les thèmes de la législation sur les denrées alimentaires, du cours pour les suppléances et de *DrogoThèque* en particulier ont été poursuivis avec une priorité élevée.

Personnel

Andrea Ullius, nouveau responsable Politique et branche, a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2022. Le traitement des thèmes spécialisés relevant du droit et de la politique a pu être renforcé avec l'engagement de Christa Hofmann le 1^{er} février 2022 suite à la vacance consécutive à la promotion d'Andrea Ullius. Christa Hofmann a été présentée à la branche dans le *d-mail*. L'équipe du département Politique et branche est maintenant complète et est organisée comme suit:

Andrea Ullius (80%)

Responsable Politique et branche / membre de la direction

- _ Direction de l'équipe Politique et branche
- _ Membre de la direction
- _ *DrogoThèque*
- _ Contact avec les organisations partenaires

Anita Finger Weber (50%)

Responsable du service scientifique

- _ Documentation des bases scientifiques
- _ Interlocutrice pour les questions ayant trait aux pandémies/endémies
- _ Cours pour les suppléances (contenu)
- _ SAQ ASD

Christa Hofmann (70%)

Experte en droit et politique

- _ Monitoring politique
- _ Collaboration à la stratégie politique
- _ Contact avec les parlementaires et les autorités
- _ Procédures de consultation
- _ Coordination de la procédure OCos

Claudia Severus (30%)

Collaboratrice de projets Politique et branche

- _ Données de l'enquête sur la branche
- _ Collaboration aux campagnes de l'ASD
- _ Brochure «La droguerie»
- _ CFST
- _ Cours de connaissances techniques

Politique

Monitoring de la politique nationale

En 2021, le département Politique et branche s'est familiarisé avec la plateforme *politique.ch*. Christa Hofmann est responsable depuis l'année sous revue du monitoring et des comptes-rendus des affaires nationales importantes pour nous. Les affaires à suivre sont examinées et consignées par écrit au jour le jour. Après chaque session et avant chaque séance du comité central, un rapport détaillé est établi.

SARS-COV-2 / pandémie / endémie

La conférence téléphonique régulière de la task force COVID-19 du groupe «Commerce de détail et artisanat» a eu lieu toutes les trois semaines jusqu'à fin février. Aucune nouvelle conférence n'est prévue.

L'ASD a participé à des workshops de l'OFSP concernant le suivi de la pandémie et la préparation à l'endémie.

Les apports et demandes de l'ASD:

- _ Mention fixe de la droguerie dans tous les documents de la pandémie/endémie et de la LEp
- _ Autorisation pour les drogueries de procéder à des test SARS-CoV-2 (antigéniques et PCR) et de les facturer de manière simplifiée
- _ Autorisation pour les drogueries de remettre des autotests et de les facturer de manière simplifiée
- _ Autorisation pour les drogueries de fabriquer des désinfectants pour les mains, même en-dehors des périodes de pandémie, sans devoir demander une autorisation spéciale à l'OFSP.

Importations directes / parallèles de médicaments

Le premier jour de la session de printemps 2022, le Conseil national s'est penché sur les mesures de limitation des coûts (19.046 volet 1b). Des divergences encore ouvertes par rapport aux décisions du Conseil des Etats ont fait l'objet de discussions. De notre point de vue, deux adaptations de la LPT étaient très importantes:

D'une part, la question de savoir si les importations directes de médicaments devaient être possibles en contournant Swissmedic a de nouveau été abordée. Après une discussion approfondie, le Conseil national a suivi à une large majorité (165 oui contre 28 non et 2 abstentions) la proposition du Conseil des Etats sur ce point et rejette nettement les importations directes et ceci définitivement. La menace que ces importations représentaient pour la sécurité des patients et la difficulté de traçabilité des produits (pharmacovigilance, rappels de lots, contrefaçons, etc.) ont en particulier convaincu la Chambre. Comme le Conseil des Etats, le Conseil national est également favorable à ce que la réglementation existante en matière d'importations parallèles avec autorisation simplifiée soit allégée.

Avec les autres associations de l'IG-OTX (pharmaSuisse, ASSGP, ASMC), l'ASD a informé les conseillères nationales et conseillers nationaux par écrit avant les débats, et également lors de contacts personnels, des dangers des importations directes et expliqué pourquoi nous les refusons fermement.

Votation initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac» ou «Enfants sans tabac»

L'initiative «Enfants sans tabac» a été acceptée par 56,61 % de oui et 15 cantons. L'ASD a soutenu personnellement et financièrement l'initiative. Derrière l'initiative se trouvaient les grandes organisations de santé de Suisse, à savoir l'Alliance pour la santé en Suisse, la mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la Ligue suisse contre le cancer, pharmaSuisse, l'Association suisse des droguistes, la FMH, les ligues pulmonaires cantonales, les pneumologues, les cardiologues et le Conseil suisse des activités de jeunesse.

Procédures de consultation

L'ASD a participé aux procédures de consultation suivantes et représenté les intérêts des droguistes:

- _ Révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques
- _ Ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants
- _ Ordonnance sur les comprimés d'iode
- _ Pénurie d'électricité

Envoi par correspondance de médicaments en vente libre

Le Conseil fédéral a publié le 24 novembre 2021 la réponse au postulat Stahl «Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance». La réponse correspond en grande partie aux idées de l'ASD et de pharmaSuisse sur la manière d'organiser une éventuelle simplification de la vente par correspondance. Le

Conseil fédéral promet que les groupes d'intérêt concernés seront impliqués dans l'élaboration des documents de la procédure de consultation. Le début de cette procédure était initialement prévu pour fin 2022. Mais l'ASD estime que ce sera plus tard.

En collaboration avec l'IG OTX et l'Association suisse des pharmacies de vente par correspondance (VSVA), un processus a été mis en place qui doit aboutir à une proposition d'adaptation de la loi. Les différentes associations souhaitent créer un consensus sur l'organisation future de la vente par correspondance de médicaments. Sous la houlette de Jürg Stahl, l'IG OTX et la VSVA ont demandé à l'OFSP d'inviter toutes les parties prenantes à un échange avant la procédure de consultation.

L'ASD défend les points de vue suivants:

- _ Les drogueries devraient pouvoir à l'avenir aussi pratiquer la vente par correspondance dans le cadre de leurs compétences de remise.
- _ La vente par correspondance doit continuer à être soumise à une autorisation selon l'art. 30 LPTH et à une autorisation de vente par correspondance séparée.
- _ Le conseil et la sécurité des médicaments et des patients doivent être garantis de manière analogue aux exigences relatives à la remise de médicaments de la liste D dans les commerces spécialisés stationnaires (art. 26 LPTH, identification des personnes, etc.) et la remise doit être documentée.

Médicaments selon une formule propre

Le document publié par l'Association des pharmacies cantonales concernant la fabrication de médicaments selon une formule propre a suscité des incertitudes et de l'énervement dans la plupart des sections. L'ASD a offert aux sections le plus grand soutien possible. Elle a participé à divers entretiens avec des pharmaciens cantonaux. D'autres discussions sont prévues en 2023. Lors de ces discussions, il s'agit d'une part de sonder la marge de manœuvre juridique et, d'autre part, de trouver des solutions constructives avec les autorités. La position de l'ASD est claire: il ne doit pas y avoir de nouvelles restrictions pour les médicaments selon une formule propre.

Alliance «Transformation numérique dans les soins de santé»

L'assemblée constitutive de l'Alliance «Transformation numérique dans les soins de santé» a eu lieu le 31 mars 2022. L'ASD est membre fondateur et participe aux groupes de travail lorsque cela s'avère judicieux. Les premières interventions politiques ont déjà été faites.

Ordonnance sur les cosmétiques (OCos)

La problématique de la fabrication de cosmétiques dans les drogueries est une grande source de contrariété pour la branche. Les droguistes ne sont pas autorisés à signer eux-mêmes les documents exigés pour la fabrication (dossier d'information sur le produit avec évaluation de sécurité). Ceci n'est pas acceptable pour l'ASD. Le département Politique et branche a élaboré un concept sur le déroulement des prochaines interventions.

En juillet 2022, l'ASD a envoyé à l'OSAV une lettre avec différentes propositions visant à résoudre la situation actuellement insatisfaisante concernant la fabrication de cosmétiques en droguerie. Une copie de la lettre a été envoyée aux présidents des sections. L'ASD a notamment soumis des formulations concrètes pour l'adaptation de l'ordonnance. Dans sa réponse à la lettre de l'ASD, l'OSAV n'a pas voulu entendre parler des propositions. «L'ASD devrait prouver que la formation de droguiste ES correspond au niveau d'un diplôme universitaire dans le domaine de la toxicologie», a été en substance la réponse.

Le 8 novembre 2022, Jürg Stahl et Andrea Ullius ont rencontré l'OSAV pour une nouvelle discussion. L'ASD a expressément indiqué qu'elle envisageait des mesures politiques ou juridiques au nom de ses membres. L'OSAV a proposé de trouver une solution constructive à ce problème. Pour ce faire, l'ASD a envoyé à l'OSAV tous les documents disponibles sur la formation CFC et ES pour expertise. L'ASD va entamer de nouvelles démarches en collaboration avec l'OSAV durant le premier trimestre 2023.

Substances interdites dans les produits cosmétiques

L'ASD a été informée par certains de ses membres que la substance lilial, entre autres, serait interdite à partir du 1^{er} mars 2022. Une grande incertitude régnait quant à un délai transitoire et un délai d'écoulement des stocks. Le lilial ou butylbenzyl méthylpropional ou 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, n° CAS 80-54-6, est interdit dans l'UE selon le règlement (UE) N° 2021/1902 art.2 dès le 1^{er} mars. Cela signifie que la substance est ajoutée à la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques dans l'annexe II du règlement relatif aux produits cosmétiques (UE) 1223/2009.

En Suisse, selon l'ODAIOs, art. 54, al. 1, les substances qui sont ajoutées dans l'annexe II mentionnée du règlement relatif aux cosmétiques sont interdites. Ça vaut donc dès le 1^{er} mars 2022 automatiquement aussi pour le l'ilial. Il n'y a pas de délais séparés pour la Suisse. Les drogueries doivent ainsi retirer les produits des rayons et les détruire.

Ce n'est pas la reprise automatique du droit européen qui est particulièrement gênante mais le manque d'information de la part de l'OSAV. L'office a confirmé qu'aucune communication séparée n'est faite dans ces cas. L'ASD a donc déposé l'interpellation «Politique d'information de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires» en collaboration avec la conseillère nationale Daniela Schneeberger (PLR). Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pas répondu concrètement aux questions. Il a toutefois laissé entrevoir une amélioration de la communication.

IG OTX

Le 27 mars et le 5 septembre 2022, l'ASD a rencontré les dirigeants de pharmaSuisse (Martine Ruggli), de l'ASMC (Herbert Schwabl) et de l'ASSGP (Jürg Frommlet) dans le cadre de l'IG OTX. En plus du sujet de la vente par correspondance, les thèmes «Différenciation de la fixation et de la structure différenciée des prix» et «Procédure de consultation OAMal et OPAS» ont également été abordés. Outre les rencontres entre les présidents, différentes séances de travail opérationnelles ont encore eu lieu.

Organisations partenaires

L'ASD travaille en réseau à différents niveaux avec des associations et des organisations partenaires. A mentionner en particulier l'Union des arts et métiers, pharmaSuisse, Fedmedcom, l'ASMC, l'ASSGP et l'Alliance pour la santé en Suisse. L'ASD travaille en collaboration étroite avec ces organisations et est représentée dans le comité central de certaines d'entre elles ou dans des groupes de travail. Actuellement, le réseau de l'ASD comprend 23 organisations et alliances. Bien que l'investissement en personnel pour ce réseautage soit considérable, ces contacts sont essentiels pour le travail politique de l'ASD.

Politique dans les sections

Au cours de l'exercice 2022, l'ASD a soutenu différentes sections au niveau politique et juridique pour diverses procédures de consultation cantonales actuelles concernant la révision de la loi sur la santé et les produits thérapeutiques. Cela a concerné en particulier les sections du Nord-Ouest de la Suisse (canton de Bâle-Campagne), de la Suisse orientale (canton de Thurgovie) et de la Suisse centrale (Uri).

Branche

DrogoThèque

L'ASD a informé du nouveau concept lors des différentes conférences de la branche. *DrogoThèque* sera à l'avenir divisé en une partie statistique et une partie de conseil. La partie statistique pourra être remplie en ligne à tout moment par les membres et actualisée si nécessaire. L'ASD dispose ainsi d'informations plus actuelles sur la branche que si elle organise des visites *DrogoThèque* tous les cinq ans.

L'évaluation des points de vente se fera également à l'avenir en ligne et cela par la personne responsable dans la droguerie. Les «visites de contrôle» seront supprimées à l'avenir. Le lancement officiel de *DrogoThèque 4* est prévu pour le printemps 2023, la phase test a commencé en octobre 2022.

Brochure «La Droguerie»

La nouvelle édition de la brochure «La Droguerie» a été publiée en juin 2022. En plus de chiffres actuels sur la branche, la brochure vise à informer les personnes étrangères à la branche du rôle de la droguerie dans le domaine de la santé, de la formation complète des collaboratrices et collaborateurs et des prestations de l'ASD.

Produit désinfectant

La demande d'autorisation AN pour un produit désinfectant à base d'alcool a été déposée et a été acceptée par l'OFSP. En parallèle, l'ASD a cherché une voie pragmatique pour transmettre cette autorisation aux drogueries intéressées. Selon les clarifications faites, deux possibilités s'offraient à nous:

- _ Un accord de droit privé entre l'ASD en tant que titulaire de l'autorisation et les drogueries intéressées en tant que fabricants chimiques. Dans cette variante, l'ASD restait responsable de la conformité juridique et du produit (mandat de sous-traitance).
- _ L'ASD demande une autorisation AN et les drogueries demandent une autorisation pour «même produit biocide». Dans cette variante, la responsabilité n'était pas assumée par l'ASD mais la charge de travail et les coûts auraient été plus élevés pour chaque droguerie.

Comme les deux variantes sont un peu «compliquées», une solution plus pratique a pu être trouvée en concertation avec l'OFSP. L'ASD annonce les formules souhaitées et détermine quelles drogueries sont incluses dans l'autorisation en tant que fabricant. L'ASD a annoncé tous les membres de l'association comme fabricants. L'ASD a également décidé de prendre en charge les frais d'enregistrement. La première formule enregistrée se trouve ci-dessous.

Désinfectant à base d'alcool

	Solution complète (produit fini) %	ml
Éthanol 96 %	80	83,33
Camphre	0,083	Contenu dans l'éthanol
Glycérol 98 %	1,421	1,45
Eau	18,371	11,05
Peroxyde d'hydrogène 3 %	0,125	4,17
	100	100

Il est important de noter que le projet «désinfection des mains» n'a pas été bien géré. La préparation de l'enregistrement a été laborieuse. De nouvelles questions concernant les formules ont surgi en permanence et d'autres documents ont dû être obtenus. En outre, d'autres projets internes à l'ASD ont dû être menés à bien avec une plus grande priorité.

Rétrospectivement, force est de constater que c'était probablement une erreur que l'ASD demande un enregistrement. Il aurait été éventuellement plus prometteur de choisir la même voie que celle de l'OSAV pour l'OCos. Il faut en outre ajouter qu'il ne fait pas partie des tâches de base de l'ASD d'enregistrer ou de développer des recettes, que ce soit dans le domaine chimicotechnique, cosmétique ou pharmaceutique.

Cours de connaissances techniques

Depuis la révision partielle de la formation initiale, le cours de connaissances techniques fait partie intégrante de la formation de droguiste CFC. Les apprenti·e·s du cycle de formation 2020–2024 sont les premiers à devoir présenter un cours de connaissances techniques réussi pour passer la procédure de qualification (PQ).

Pour cette raison, l'OFSP a souhaité une révision du cours existant. L'actualisation s'est terminée en 2022. En plus d'une adaptation aux nouveaux règlements, une plus grande attention sera accordée aux questions pratiques lors de l'examen. En raison de l'introduction de la législation sur les précurseurs de substances explosibles, le cours sera à nouveau actualisé en 2023.

Cours pour les suppléances

La révision du cours de suppléance bat son plein mais prend beaucoup de temps. Le cours actuel qui reste valable comprend plus de 810 pages. Une autrice supplémentaire a été trouvée en la personne de la Dr Yveline Henchoz. Elle est pharmacienne et bilingue. Tout le cours doit être révisé et en partie réécrit. Afin que le cours de suppléance soit encore reconnu à l'avenir par les pharmaciens cantonaux, il doit correspondre au diplôme ESD dans le domaine de la pharmacologie. Les travaux vont encore durer au moins toute l'année 2023. Parallèlement à la révision du cours, l'ASD va aussi revoir le concept de formation du cours pour les suppléances.

CFST – sécurité et protection de la santé dans la droguerie

L'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) oblige l'employeur à donner toutes les instructions et à prendre toutes les mesures de protection qui répondent aux règles reconnues de technique de sécurité et de médecine du travail en vue de maintenir et d'améliorer la sécurité au travail, à les contrôler à intervalles réguliers et à les adapter le cas échéant.

Un guide et une liste de contrôle pour améliorer la sécurité et la protection de la santé en droguerie font maintenant partie intégrante du SAQ. La liste de contrôle a initialement été élaborée par Rolando Geiser en collaboration avec pharmaSuisse et des spécialistes de la sécurité au travail. Durant l'année sous revue, la liste de contrôle pour l'identification des dangers a été actualisée et complétée par une fiche aide-mémoire, des instructions de travail et un questionnaire d'auto-évaluation. Ces documents sont intégrés dans la 3^e partie «Processus dans la droguerie».

Dossier électronique du patient (DEP)

L'ASD s'est aussi penchée en été 2022 sur le thème du DEP. Pour ce faire, des discussions ont eu lieu avec quatre communautés de référence possibles. Il s'agit d'Abilis, axana, emedo et eSanita. Les discussions sont à considérer comme un premier état des lieux. Les quatre communautés de référence sont en principe intéressées à collaborer.

Pour l'ASD, les facteurs/questions suivants sont importants pour la suite de l'évaluation:

- _ Quels sont les coûts pour la droguerie en cas de choix des différentes communautés de référence?
- _ Comment se présentent les processus pour le travail avec le DEP en droguerie (par ex. intégration)?
- _ Quelles sont les intégrations possibles dans les systèmes des drogueries et quelles sont les prestations supplémentaires proposées par une communauté de référence?

Il convient également de noter qu'il y a deux niveaux stratégiques différents du point de vue de la droguerie concernant le DEP:

- _ Travail avec le DEP: comment le DEP peut-il être utilisé dans le travail quotidien de la droguerie pour améliorer/simplifier le conseil et offrir un avantage supplémentaire au client?
- _ Positionnement de la droguerie: comment pouvons-nous utiliser le DEP comme base pour la mise en réseau, le développement de prestations et l'élargissement des compétences?

Actuellement, différentes interventions politiques ayant une influence directe sur l'évolution du DEP sont encore pendantes au Parlement. Une procédure de consultation sur l'évolution du DEP est prévue pour 2023.

Médias et communication

Remarques générales

Stratégie

La stratégie décidée en 2015 n'a pas connu de changement durant l'année sous revue.

Priorités

Les priorités fixées par le comité central ont été suivies durant l'exercice sous revue. La diffusion des clips vidéo de promotion de l'image, qui avait dû être interrompue en raison du Covid-19, a pu être réalisée à grande échelle.

Personnel

Après avoir travaillé depuis leur domicile pendant près de deux ans, les collaborateurs du département Médias et communication étaient tous très soulagés de pouvoir revenir travailler dans les bureaux du secrétariat central. Avec l'introduction du règlement sur le télétravail à domicile, les collaborateurs ont la possibilité, mais pas l'obligation, d'effectuer 50 % de leur temps de travail à la maison, dans le respect de certaines conditions-cadres. Nous avons eu de bonnes expériences avec ce règlement.

En 2022, différents postes-clés ont été repourvus dans le département Médias et communication:

- **Lukas Fuhrer**, rédacteur en chef adjoint des médias spécialisés, a décidé après huit ans de quitter l'ASD à fin août 2022 pour suivre une nouvelle voie professionnelle. Sa succession est assurée par **Céline Jenni**, 26 ans. Titulaire d'un Master en sciences alimentaires de l'EPF de Zurich, elle a dirigé trois ans la rédaction du magazine d'étudiants «Polykum» de l'EPFZ et publié plusieurs articles spécialisés dans la «NZZ am Sonntag» durant son stage au département Connaissances.
- **Gentiana Shemsedini-Hulaj**, notre collaboratrice au service extérieur des ventes, est devenue maman et a démissionné. **Seena Studer**, 35 ans, lui a succédé mais a quitté l'ASD au terme de sa période d'essai. Nous sommes donc heureux de pouvoir compter dès le 1^{er} mai 2023 sur **Marlies Föhn**, droguiste ES de 31 ans, au sein de notre service extérieur des ventes.
- Avec le départ de **Daniela Mondaca**, assistante au service des ventes depuis 2018 et qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle, le département Médias et communication a connu un autre changement de personnel. Sa succession est assurée par **Janine Klaric-Favre**, 30 ans, qui est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2022.

En raison de ces nombreux changements de personnel, il faudra un peu de temps pour que l'équipe se ressoude. Cela devrait toutefois réussir, grâce à la motivation exceptionnelle et à la disponibilité des collaborateurs du département Médias et communication. Selon les informations de l'équipe, les capacités en personnel dans le département sont toujours à leurs limites inférieures, ce qui se traduit par les heures supplémentaires effectuées.

Médias imprimés

Généralités

Le secteur des médias imprimés a été fortement touché par les prix extrêmement élevés du papier et de l'énergie en 2022 (voir «Impression et fabrication», ci-dessous). Cela n'a pas provoqué de problèmes existentiels pour nous, mais bien pour certains autres éditeurs.

Fait extrêmement réjouissant et dont nous pouvons être fiers: de tous les magazines suisses, la version allemande de la *Tribune du droguiste* est le quatrième en termes de lectorat.

Lectorat des magazines en Suisse alémanique

	Titres	Lectorat
1.	Coopzeitung	2 504 000
2.	Migros-Magazin	2 211 000
3.	Betty Bossi	1 244 000
4.	Drogistenstern	903 000
5.	Touring	817 000
6.	Gesundheitstipp	388 000
7.	Schweizer Illustrierte	361 000
8.	Glückspost	252 000

Source: Société Recherches et études des médias publicitaires REMP, MACH-Basic 2022-1

Impression et fabrication

Le marché du papier est en profonde mutation depuis quelque temps: manque de cellulose et de vieux papier, fermeture de fabriques de papier et mise hors service de machines, augmentation des capacités dans la production de carton pour répondre au besoin accru de matériel d'emballage dû au boom de la vente par correspondance. Par précaution, nous avons déjà prévu une augmentation de 10% des coûts d'impression dans le budget. Il n'était toutefois pas possible de prévoir que l'augmentation serait si extrême et atteindrait 30%.

Après avoir demandé des offres pour l'impression de la *Tribune du droguiste* et du *Drogistenstern* à notre imprimeur et à trois autres entreprises, nous avons décidé, après un examen approfondi, d'opter pour l'offre d'une entreprise de Suisse orientale. C'est donc l'imprimerie AVD Goldach, entreprise dirigée par son propriétaire, qui imprimera le magazine pour la clientèle des drogueries dès 2023. L'impression continue donc d'être faite en Suisse.

Parallèlement à la production normale, nous avons entièrement revu le contenu et le graphisme de la *Tribune du droguiste* pour augmenter encore son attractivité. Nous sommes fiers d'avoir pu réaliser cette prestation supplémentaire avec nos propres ressources, sans recourir à des spécialistes externes. Le premier numéro de la nouvelle *Tribune du droguiste* paraîtra fin janvier 2023.

Médias électroniques

drogistenverband.ch

Avec près de 153 000 visites, le Marché de l'emploi était aussi de loin la rubrique la plus appréciée du site de l'association *drogistenverband.ch* en 2022. Le site internet de l'association ne répondant plus aux exigences actuelles, la reprogrammation du site *droguerie.ch*, qui remplacera progressivement *drogistenverband.ch*, a débuté durant l'exercice sous revue. Indépendamment de cela, l'assemblée des délégués 2022 a accepté la requête suivante de la section de Suisse centrale:

«Objectif:

Meilleure visibilité de la branche de la droguerie, des différents points de vente ainsi que de leurs prestations et de leurs connaissances pour les consommatrices et consommateurs finaux, des acteurs politiques et des autorités.

1. L'ASD et vitagate sa élaborent avec les sections des mesures pour renforcer le domaine *droguerie.ch* et améliorer sa visibilité.
2. L'ASD et vitagate sa élaborent avec les sections des mesures et des possibilités concrètes pour lier de manière pertinente les contenus de *droguerie.ch* et *vitagate.ch* sans porter préjudice à *vitagate.ch*.
3. Les mesures et possibilités évoquées seront définies par l'ASD, la section de Suisse centrale et, si intérêt il y a, par d'autres sections durant le 1^{er} trimestre 2023. Les résultats seront présentés à la conférence de la branche 1-2023.
4. Les mesures présentées seront réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.»

Nous avons commencé à traiter la requête immédiatement après l'assemblée des délégués et organisé un workshop pour le 24 février 2023.

vitagate sa

Nombre de visiteurs

Durant l'exercice sous revue, un peu plus de 701 000 internautes ont visité *vitagate.ch*, soit près de 22 % de plus que l'année précédente.

Collaboration entre vitagate sa et Puravita SA

Grâce aux négociations entre vitagate sa et l'ASD d'une part et l'entreprise de Suisse orientale Puravita SA d'autre part, nous avons obtenu la possibilité pour tous les membres de l'association d'être présents sur *puravita.ch*, le shop en ligne exploité par Puravita SA, sans que cela n'impacte les autres activités en ligne de nos membres. Au 31 décembre 2022, 53 entreprises ont déjà profité de cette possibilité.

Une partie de la collaboration avec Puravita SA consiste aussi à diffuser des contenus rédactionnels de *vitagate.ch* sur *puravita.ch*. Les interfaces nécessaires pour l'utilisation payante des contenus de *vitagate.ch* par Puravita SA sont réalisées et nous attendons que Puravita commence à utiliser cette prestation. En raison de problèmes techniques du côté de Puravita SA, aucun contenu rédactionnel de *vitagate.ch* n'a pu être intégré au site *puravita.ch* durant l'exercice sous revue.

Content Providing

Après de fructueuses négociations avec la Fédération de la médecine complémentaire, qui exploite le site *millefolia.ch*, vitagate sa a pu fournir à *millefolia.ch*, contre rémunération, 24 articles rédactionnels durant l'exercice sous revue.

Travail d'édition pour tiers

Au 1^{er} janvier 2022, vitagate sa a repris l'ensemble des tâches d'édition (acquisition et administration, correction, mise en page, impression et envoi) pour le magazine spécialisé de la Société suisse des pharmaciens *pharmaSuisse*, le *pharmaJournal*. *pharmaSuisse* continue de s'occuper du travail rédactionnel. Durant l'exercice

sous revue, la collaboration a été très bonne et nous avons dépassé les recettes attendues pour les annonces, raison pour laquelle le résultat annuel de vitagate sa s'est nettement amélioré par rapport à l'année précédente.

Reprogrammation du Content Management System (CMS)

L'assistance du logiciel d'exploitation des contenus de *vitagate.ch* prendra prochainement fin. Le conseil d'administration de vitagate sa a donc mandaté la reprogrammation du CMS de *vitagate.ch*. Vu les incertitudes nées de la requête de la section de Suisse centrale (voir «Médias électroniques/*drogistenverband.ch*, ci-dessus), les travaux de reprogrammation ont dû être interrompus.

pharmAdvice conseils spécialisés télépharmaceutiques en ligne

Après la fin de la programmation, la prochaine étape sera un projet-pilote avec quelques drogueries, avant de proposer cette offre à tous les membres de l'ASD. Ils auront alors aussi la possibilité d'utiliser toute l'infrastructure technique élaborée par vitagate sa pour pharmAdvice, le service de conseils spécialisés télépharmaceutiques en ligne. Nous estimons que le projet-pilote commencera durant le premier semestre 2023.

Activités de promotion de l'image et réseautage

Vidéos pour l'image

En avril/mai 2022, nous avons diffusé le deuxième des trois clips vidéo prévus. En plus d'avoir été diffusé sur *vitagate.ch* et *droguerie.ch*, ce clip sur le thème de la fatigue (printanière) a été diffusé sur plus de 4000 écrans dans 2255 bus et plus de 1100 écrans de 216 stations-service. Nous avons encore diffusé un autre clip sur le thème du soin des plaies entre juin et août 2022. Enfin, nous avons repris la diffusion du clip sur le thème du système immunitaire, qui avait été interrompue en 2021 en raison du coronavirus, en octobre/novembre 2022. Grâce à la diffusion des trois clips sur les écrans des transports publics et des stations-service, nous avons touché quelque 24 millions de personnes. Nous avons aussi mis tous les clips à disposition, afin qu'ils puissent être diffusés sur les sites des drogueries. L'intérêt des membres pour cette prestation a malheureusement été très faible.

Conférences pour les clients

Plus le monde se numérise, plus les contacts personnels sont importants: les informations et explications sur la santé, les maladies, l'automédication et le bien-être formulées directement par des expertes et des experts sont bien plus précieuses que toutes les informations qu'on peut trouver sur ces thèmes sur internet. Les conférences pour la clientèle sont donc un excellent moyen d'entretenir des contacts avec les clientes et clients et de profiler la droguerie. Mais cela nécessite beaucoup de temps et de travail: préparation de la présentation, activité de promotion, présentation de la conférence, évaluation et traitement ultérieur... Un sondage réalisé en janvier 2022 – et auquel environ 140 drogueries ont participé – a montré que nos membres étaient très intéressés à utiliser, contre paiement, des conférences prêtes à l'emploi de l'ASD sous forme de présentations, y compris matériel de support, pour présenter eux-mêmes ces conférences au moment de leur choix. En raison de ce vif intérêt, nous avons élaboré deux paquets de conférences sur les thèmes «Des enfants en pleine forme» et «Renforcez votre système immunitaire» durant l'exercice sous revue. Ces conférences ont été proposées à tous les membres de l'ASD. Un troisième paquet, sur le thème du sommeil, devrait être disponible au printemps 2023.

Collaboration avec l'éditeur Ringier-Axel Springer Suisse

Nous avons pu convenir d'une collaboration d'égal à égal avec l'éditeur Ringier Axel Springer Schweiz (RASCH), sans transaction financière: nous mettons à disposition de RASCH des espaces dans le *Drogistenstern* et le magazine *Wirkstoff* pour y placer de la publicité pour les abonnements. En contrepartie, nous avons déjà publié durant l'exercice sous revue 12 articles sur des thèmes de la droguerie, rédigés par nos soins, dans le magazine «Glückspost». Un autre article rédactionnel paraîtra en janvier 2023 dans le magazine «Schweizer Illustrierte».



Exemple d'un des douze articles qui ont été publiés en 2022 dans le magazine Glückspost.

Réunion clients 2022

Notre réunion clients annuelle s'est de nouveau déroulée à Soleure, fin août. L'objectif de cette manifestation, à laquelle quelque 45 représentantes et représentants d'entreprises pharmaceutiques ont pris part, est d'entretenir les contacts avec les clients et d'échanger sur des thèmes importants pour la branche.

Comptes annuels 2022

(tous les montants en CHF)

Bilan au 31 décembre 2022

	Re- marques	2022	%	2021	%
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités		2 657 238		2 202 404	
Créances liées à des livraisons et prestations		265 693		473 992	
Créances à court terme sur des participations		98 253		0	
Autres créances à court terme		34 239		5 821	
Actifs de régularisation		43 107		69 016	
Actifs circulants		3 098 531	92 %	2 751 232	90 %
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières	B1	215 001		215 001	
Immobilisations corporelles	B2	54 002		75 202	
Actifs immobilisés		269 003	8 %	290 203	10 %
Total des actifs		3 367 534	100 %	3 041 435	100 %
Passifs					
Capitaux de tiers					
Engagements résultant de livraisons et prestations		82 624		60 796	
Dettes à court terme envers des sociétés partenaires		0		108 255	
Autres engagements à court terme		215 289		11 764	
Passifs de régularisation		419 009		545 329	
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>		<i>716 921</i>		<i>726 143</i>	
Provisions	B3	1 120 000		1 120 000	
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>		<i>1 120 000</i>		<i>1 120 000</i>	
Capitaux de tiers		1 836 921	55 %	1 846 143	61 %
Capital propre					
Capital	B4	1 028 723		693 403	
Fonds	B5	501 889		501 889	
Capital propre		1 530 612	45 %	1 195 292	39 %
Total des passifs		3 367 534	100 %	3 041 435	100 %

Compte de résultat

	Remarques	2022	%	2021	%
Produits des prestations	E1	1 766 983	40,3 %	1 752 262	40,4 %
Cotisations		1 846 167	42,1 %	1 841 012	42,5 %
Autres produits	E2	795 909	18,2 %	737 747	17,0 %
Diminutions de revenus / ducroire		-24 500	-0,6 %	1 400	0,0 %
Produits d'exploitation résultant de livraisons et prestations		4 384 559	100 %	4 332 421	100 %
Charges liées aux prestations	E3	-818 038	-18,7 %	-992 109	-22,9 %
Autres charges	E4	-240 387	-5,5 %	-370 047	-8,5 %
Charges de personnel	E5	-2 415 340	-55,1 %	-2 332 636	-53,8 %
Charges administratives	E6	-575 610	-13,1 %	-474 649	-11,0 %
Amortissements		-53 332	-1,2 %	-37 792	-0,9 %
<i>Charges d'exploitation</i>		<i>-4 102 706</i>	<i>-93,6 %</i>	<i>-4 207 233</i>	<i>-97,1 %</i>
Résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT)		281 853	6,4 %	125 188	2,9 %
Produits financiers	E7	-1 914	0,0 %	32 458	0,7 %
Produits extraordinaires	E8	55 972	1,3 %	-50 576	-1,2 %
Bénéfice annuel avant impôts		335 910	7,7 %	107 070	2,5 %
Impôts directs		-590	0,0 %	-441	0,0 %
Bénéfice annuel après impôts		335 320	7,6 %	106 629	2,5 %

+ = produits

- = charges

Tableau de flux de fonds

	2022	2021
Bénéfices/pertes	335 320	106 629
Amortissements	53 332	37 792
Modification de créances dues à des livraisons et prestations	208 298	-139 845
Modification de créances à court terme sur des participations	-98 253	0
Modification des créances à court terme envers des entités apparentées	-28 418	-4 193
Modification des actifs de régularisation	25 909	23 681
Modification d'engagements à court terme due à des livraisons et prestations	21 828	-61 963
Obligations à court terme envers des partenaires	-108 255	40 210
Modification des autres dettes à court terme	203 525	0
Modification des passifs de régularisation	-126 320	-391 350
Flux de trésorerie provenant des activités ordinaires	486 967	-389 037
Vente de matériel informatique	-32 132	-78 831
<i>Achat/vente d'immobilisations corporelles</i>	<i>-32 132</i>	<i>-78 831</i>
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-32 132	-78 831
Modification des liquidités / titres	454 835	-467 869
Etat des liquidités/titres au 1.1.	2 202 404	2 670 272
Etat des liquidités/titres au 31.12.	2 657 238	2 202 404
Modification des liquidités/titres	454 835	-467 869

Annexe aux comptes annuels

L'Association suisse des droguistes est une association au sens de l'art. 69 du Code civil suisse, avec siège à Bienne CHE-102.990.349.

Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations, art. 957ss). En principe, le droit comptable suisse prévoit l'application de la méthode de valorisation à la valeur la plus faible. Toutefois, des amortissements, provisions et corrections de valeur supplémentaires peuvent être opérés à des fins de remplacement et pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme. En outre, il est possible de renoncer à dissoudre des amortissements, des provisions et des corrections de valeur qui ne sont plus justifiés. La constitution de ces amortissements, provisions et corrections de valeur s'effectue de manière latente. Toutefois, si la présentation du résultat économique se trouve sensiblement améliorée à la suite d'une dissolution nette de ces amortissements, provisions et corrections de valeur, le montant de cette dissolution nette doit être présenté dans l'annexe.

Les principales règles de valorisation appliquées et qui ne sont pas prescrites par la loi et les cas où des choix existent sont décrits ci-après:

- _ Les résultats sont enregistrés dans le transfert des profits et risques
- _ La société renonce à une évaluation au prix du marché pour les actifs cotés en bourse ou ayant un autre prix courant observable sur un marché
- _ Les actifs immobilisés sont amortis selon la méthode dégressive

Informations concernant le bilan et le compte de résultat

B1 Etat des investissements

	Participa- tion vitagate sa	Prêt Fondation ESD	Prêt section Romandie	Autres créances	Total des actifs immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2021	50 001	150 000	0	15 000	215 001
Prêts/entrées	0	0	0	0	0
Remboursements/sorties	0	0	0	0	0
Actifs immobilisés au 31.12.2021	50 001	150 000	0	15 000	215 001
Actifs immobilisés au 1.1.2022	50 001	150 000	0	15 000	215 001
Prêts/entrées	0	0	0	0	0
Remboursements/sorties	0	0	0	0	0
Actifs immobilisés au 31.12.2022	50 001	150 000	0	15 000	215 001

B2 Etat des immobilisations

	Machines/ appareils	Mobilier/ installations	Matériel informatique	Logiciels	Total des actifs immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2021	1	1	1	34 160	34 163
Entrées	0	0	20 007	58 824	78 831
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	-6 708	-31 084	-37 792
Amortissements en %	0	0	-34 %	-33 %	0
Actifs immobilisés au 31.12.2021	1	1	13 300	61 900	75 202
Actifs immobilisés au 1.1.2022	1	1	13 300	61 900	75 202
Entrées	0	0	12 352	19 780	32 132
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	-12 652	-40 680	-53 332
Amortissements en %	0	0	-49 %	-50 %	0
Actifs immobilisés au 31.12.2022	1	1	13 000	41 000	54 002

B3 Tableau des provisions

	Provisions pour projets particuliers	Provisions ESD	Provisions ASD Neuchâtel	Total des provisions
Provisions au 1.1.2021	860 000	260 000	0	1 120 000
Création	0	0	0	0
Dissolution	0	0	0	0
Provisions au 31.12.2021	860 000	260 000	0	1 120 000
Provisions au 1.1.2022	860 000	260 000	0	1 120 000
Création	0	0	0	0
Dissolution	0	0	0	0
Provisions au 31.12.2022	860 000	260 000	0	1 120 000

B4 Evolution des fonds propres

	Capital de l'association	Fonds (B6)	Total
Capital propre, état au 1.1.2021	586 774	501 889	1 088 663
Attribution fonds	0	0	0
Bénéfice/perte de l'exercice	106 629	0	106 629
Capital propre, état au 31.12.2021	693 403	501 889	1 195 292
Capital propre, état au 1.1.2022	693 403	501 889	1 195 292
Attribution fonds	0	0	0
Bénéfice/perte de l'exercice	335 320	0	335 320
Capital propre, état au 31.12.2022	1 028 723	501 889	1 530 612

B5 Fortune des fonds

	Fond marketing et promotion	Fond formation et perfectionnement	Fond spécial de protection	Total des fonds
Fortune des fonds au 1.1.2021	57 453	0	444 436	501 889
Mise de fonds	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0
Fortune des fonds au 31.12.2021	57 453	0	444 436	501 889
Fortune des fonds au 1.1.2022	57 453	0	444 436	501 889
Mise de fonds	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0
Fortune des fonds au 31.12.2022	57 453	0	444 436	501 889

Explications concernant le compte de pertes et profits

E1 Produit des prestations

	2022	2021
Produit des médias	1 708 302	1 707 329
Produit des ventes	45 563	34 965
Autres positions	13 118	9 968
Produits des prestations	1 766 983	1 752 262

E2 Autres produits

	2022	2021
Produits de services, projets et activités	346 076	330 672
<i>Cours</i>	130 520	235 372
<i>Forum de formation</i>	215 556	95 300
Parts salariales de tiers	129 737	114 879
Participation de tiers/sponsoring	262 500	243 804
Produit matériel imprimé et médias payants	43 922	43 391
Autres positions	13 674	5 000
Autres produits	795 909	737 747

E3 Charges liées aux prestations

	2022	2021
Production médias	-463 504	-668 010
Distribution	-162 102	-170 931
Honoraires	-162 882	-111 932
Illustrations	-6 347	-15 543
Autres positions	-23 202	-25 693
Charges liées aux prestations	-818 038	-992 109

E4 Autres charges

	2022	2021
Dépenses pour services, projets et activités	-98 408	-75 049
Déficit de l'école ESD	-94 924	-119 922
Consultations juridiques pour les activités de l'association	8 800	40
Charges pour matériel imprimé et médias payants	-13 383	-3 413
Charges pour infrastructure séances et conférences	-26 740	-4 969
Réduction d'impôt préalable	-15 732	-11 734
Charges vitagate	0	-155 000
Autres charges	-240 387	-370 047

E5 Charges de personnel

	2022	2021
Salaires et traitements secrétariat central et comité central + honoraires de collaborateurs externes	-1 994 122	-1 940 636
Assurances sociales	-263 898	-281 245
Indemnités journalières	-37 928	-19 385
Frais de déplacement + repas	-84 133	-69 985
<i>dont</i>		
<i>Comité central</i>	-17 495	-14 495
<i>Secrétariat central</i>	-41 159	-26 547
<i>Direction</i>	-15 379	-23 419
<i>Conférences, commissions, assemblée des délégués et générale</i>	-6 213	-3 010
<i>Manifestations</i>	-3 887	-2 514
Autres charges de personnel	-35 259	-21 385
Charges de personnel	-2 415 340	-2 332 636

E6 Charges administratives

	2022	2021
Location	-80 511	-86 841
Charges administratives (matériel de bureau, téléphone, frais de port, matériel informatique)	-453 203	-359 374
Publicité	-41 896	-28 435
Charges administratives	-575 610	-474 649

E7 Produits financiers

	2022	2021
Produit des intérêts et sur titres	-1 914	32 458
Produits financiers	-1 914	32 458

E8 Produits extraordinaires

	2022	2021
Réclamation TVA années 2016 à 2020	0	-52 772
Remboursement règlement sur les taxes et remboursement AVS	1 411	2 195
Résultat hors période (entre autres coûts overhead CPNE, cotisations employeur LAA)	46 860	0
Bons de formation échus	7 701	0
Produits extraordinaires	55 972	-50 576

Autres informations légales

Nombre des collaborateurs

	31.12.2022	31.12.2021
Le nombre des postes à plein temps ne dépasse pas 50 collaborateurs en moyenne annuelle	✓	✓

Participations directes et indirectes

	31.12.2022		31.12.2021	
	Part du capital	Part des voix	Part du capital	Part des voix
vitagate sa, Bienne (direct)	100%	100%	100%	100%

Des informations complémentaires sur vitagate sa figurent sur les pages suivantes

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

	CHF	CHF
La location des bureaux à la Rue Thomas-Wyttenbach 2, à Bienne qui a été conclue le 16 septembre 2020, a une durée déterminée du 1er avril 2021 au 31 mars 2026. Après, la location se poursuivra pour une durée illimitée avec un délai de résiliation de 12 mois.	239070	312630

Montant total des garanties constituées pour des engagements envers des tiers

Il existe une déclaration écrite de soutien entre vitagate sa et l'ASD. L'ASD s'y engage envers vitagate sa à une obligation irrévocable et illimitée de soutien financier de celle-ci pour que la poursuite de ses activités soit garantie.	80000	80000
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------

Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu de faits particulièrement importants entre la date de clôture du bilan et celle de l'approbation des comptes annuels par le comité central qui auraient rendu nécessaire une adaptation des présents comptes annuels ou une publication ici.

Informations complémentaires concernant vitagate sa

	2022	2021
Produit brut	1 000 651	252 860
Autres produits ²	0	155 000
Coûts directs	-330 651	-53 621
Marge sur coût variable I	670 001	354 239
Charges de personnel/honoraires de tiers	-336 385	-288 556
Marge sur coût variable II	333 616	65 683
Charges d'exploitation	-71 618	-37 471
Produits financiers	-278	-69
Produits extraordinaires	-11 500	-26 274
Impôts	-52 242	-785
Bénéfices/pertes de l'exercice	197 978	1 084
Nombre de contacts	701 011	574 753
Prix moyen par contact	0,28	0,27

² Les indemnités de perte à l'ASD sont comprises dans la position autres produits.

Commission de vérification des comptes

Rapport de la commission de vérification des comptes à l'attention de l'assemblée des délégués

Mesdames, Messieurs,

En tant que commission de vérification des comptes de votre association, nous avons vérifié les comptes de l'exercice 2022 selon les directives légales. La commission de vérification des comptes a vérifié le respect du règlement d'organisation en se basant sur les procès-verbaux du comité central.

Les comptes annuels de l'exercice achevé au 31 décembre 2022 ont été vérifiés comme l'année précédente par l'organe de DieWirtschaftsprüfer.ch AG. Il ressort du rapport de l'organe de révision qu'il n'y a pas d'élément qui nous permettrait de conclure que les comptes annuels ne seraient pas conformes à la loi ou aux statuts.

Le rapport de l'organe de révision confirme l'exactitude formelle des chiffres.

La commission de vérification des comptes a pu examiner en détail la direction et l'établissement des comptes.

Nous avons reçu des réponses claires, franches et compétentes à nos questions. La gestion du comité central et du secrétariat central est correcte et correspond aux objectifs fixés.

Nous remercions les personnes responsables pour leur engagement et le travail fourni. Sur la base des résultats de notre examen, nous vous demandons d'accepter les comptes 2022 qui vous sont soumis et d'accorder décharge aux organes responsables de l'association.

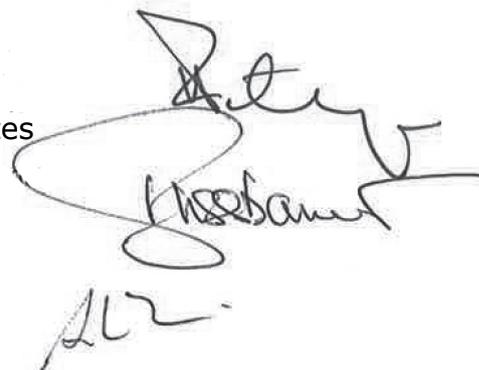
Bienne, le 17 août 2023

Commission de la vérification des comptes de
l'Association suisse des droguistes

Heinz Rothenberger
Président de la commission de vérification des comptes

Urs Nussbaumer
Assesseur

Andrea Lüthi



Organe de révision

DieWirtschaftsprüfer.ch AG

Frutigenstrasse 41
CH-3600 Thun
Thunstrasse 34
CH-3700 Spiez
Libellenweg 11
CH-3510 Konolfingen

Telefon: +41 33 650 11 00
Email: info@diewirtschaftspruefer.ch
UID/MwST-Nr: CHE-109.874.023 MWST
Zulassungsnummer RAB: 503'555

DieWirtschaftsprüfer.ch AG, Frutigenstrasse 41, CH-3600 Thun

À l'attention de l'assemblée des délégués
de l'Association suisse des droguistes ASD
Thomas-Wytenbach-Strasse 2
2502 Biel/Bienne

Referenz: scb
Thun, 7 juin 2022

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) de l'Association suisse des droguistes ASD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DieWirtschaftsprüfer.ch AG

Beat Schönmann
expert-comptable / réviseur
réviseur responsable

Hans Peter Friedli
expert-comptable / réviseur

Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe)